

Inscription à la formation en radiologie extra-buccale (OPT & FR) pour AD et AP selon l'ordonnance sur la formation en radioprotection MP 13

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse de courriel : _____ Date de naissance : _____

Lieu d'origine : _____

Adresse privée : _____

Adresses de tous les lieux de travail :

Le ou la dentiste posant le diagnostic et responsable de votre formation et de l'évaluation de vos radiographies au sein de l'entreprise (cf. explications p. 2 s) :

CHF 990.- OPT et FR pour AD avec médecin-dentiste membre de la SSODF

CHF 1490.- OPT uniquement pour AD avec médecin-dentiste non-membre

CHF 1790.- OPT et FR pour AD avec médecin-dentiste non-membre

Liste des assistantes dentaires/assistantes en prophylaxie employées dans la même entreprise :

Liste des appareils de radiologie homologués disponibles dans l'entreprise :

Documents à joindre :

1. Certificat fédéral de capacité d'assistante dentaire ou certificat étranger reconnu, ou Diplôme fédéral d'assistante dentaire avec autorisation d'effectuer des radiographies ou diplôme étranger reconnu avec autorisation d'effectuer des radiographies
Diplôme SSO relevant de l'ancien droit d'assistante dentaire autorisée à effectuer des radiographies
2. Copie du passeport ou de la carte d'identité
3. Attestation de l'employeur concernant le contrat de travail
4. Éventuellement certificat de formateur professionnel /formatrice professionnelle (cf. explications p. 2)

Formateur pratique souhaité dans la langue du cours allemand (d), français (f) ou italien (i) :

Dr C. Casutt, Ilanz (d) Dr J. Danz, Soleure (d) Dr T. Engel, Bienne (d) Dr L. Hegg, Zollikofen (d)
 Dr A. Johner, Morat(d) Dr C. Wiedmer, Liestal (d) Dr D. Zehnder, Brigue (d) Dr L. Casella, Lugano (i)
 Dr C. Suarez Martinez, Lausanne (f) Dr P. Pazera, La Chaux-de-Fonds (f)

Date souhaitée pour le cours pratique (voir www.swissortho.ch/fr/cours/) : _____

**Conditions d'admission et de participation
à la formation en radiologie extra-buccale (OPT & FR) pour les assistants / assistantes dentaires
et les assistants / assistantes en prophylaxie
(« Conditions d'admission et de participation »)**

Les parties contractantes sont la personne qui s'inscrit (« participante ») à la formation en radiologie extra-buccale pour assistants / assistantes dentaires et assistants / assistantes en prophylaxie (« formation ») conformément aux conditions d'admission et de participation et Monsieur Dr. med. dent. Jan Danz, Löwengasse 1, 4500 Soleure.

1. Admission

- 1 Les conditions d'admission à la formation sont les suivantes : Soumission d'un formulaire d'inscription dûment rempli, signé et accompagné des documents / justificatifs suivants :

- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Copie du diplôme avec autorisation à effectuer des radiographies. Soit
 - o Certificat fédéral de capacité d'assistante dentaire ou certificat étranger équivalent reconnu, ou
 - o Diplôme fédéral d'assistante dentaire avec autorisation à effectuer des radiographies ou diplôme étranger correspondant reconnu avec autorisation à effectuer des radiographies, ou
 - o Diplôme SSO relevant de l'ancien droit d'assistante dentaire autorisée à effectuer des radiographies
- Attestation de l'employeur concernant le contrat de travail
- Si la personne responsable dans l'entreprise n'est pas médecin-dentiste spécialiste (CH), fournir en plus la preuve du certificat de formateur professionnel / formatrice professionnelle (cf. par ex. <https://www.bkd.be.ch/fr/start/themen/bildung-im-kanton-bern/berufsbildung/berufslehre-betrieblich-organisiert/lehrbetriebe/anforderungen-lehrbetrieb/meine-verantwortung-als-lehrbetrieb/kurse-fuer-berufsbildner-innen.html>) ou d'une formation de base ou continue didactique équivalente (pour les médecins-dentistes spécialistes, cette condition est considérée comme remplie par la conduite des cours pratiques).
- Un contrat de stage si la formation est effectuée dans un autre cabinet médical
- Paiement intégral des frais de formation selon le délai de paiement

2. Inscription et réalisation

- 2 L'inscription est obligatoire pour la participante.
- 3 Le nombre de participantes à la formation est limité. Au plus tard un mois avant le cours pratique, la participante est informée si le cours aura lieu à la date souhaitée et reçoit en outre des informations sur le déroulement détaillé du cours, la facture ainsi que l'accès à la partie théorique du cours sous forme de vidéocasts.
- 4 La SSODF se réserve le droit de ne pas organiser la formation pour des raisons importantes, par exemple si le nombre minimum d'inscriptions n'est pas atteint ou si le formateur pratique est malade, ou en cas de force majeure (y compris pandémie, épidémie). Les participantes inscrites seront informées le plus tôt possible de la non-tenue de la formation. Si la formation n'a pas lieu, la SSODF rembourse intégralement les paiements déjà effectués. Toute autre prétention de dédommagement est exclue.

3. Frais de formation, facturation

- 5 Les frais de formation (cf. formulaire d'inscription) comprennent l'accès aux vidéocasts formant la partie théorique du cours, la formation pratique dans le cabinet du formateur ou de la formatrice (« cours pratique »), y compris la collation, l'examen et son déroulement ainsi que, après la réussite à l'examen, l'établissement de l'attestation de formation. Les frais de formation ne comprennent pas les radiographies à réaliser, la supervision de leur réalisation, les éventuelles répétitions de l'examen, les frais d'assurance de la participante, les frais de déplacement ainsi que les frais d'hébergement et de restauration lors de l'examen.

6 Les frais de formation doivent être payés intégralement dans les 15 jours civils suivant la date de la facture, mais au plus tard avant le début du cours. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, la participation à la formation peut être refusée.

4. Désinscription, annulation, résiliation par la participante

7 La désinscription, l'annulation ou la résiliation (« annulation ») pour le cours pratique doit dans tous les cas être effectuée par écrit (un courriel suffit).

8 En cas d'annulation par la participante, quelle qu'en soit la raison, des frais d'annulation (dommages et intérêts forfaitaires) peuvent être exigés :

- jusqu'à 14 jours civils après réception de la partie théorique du cours 30% des frais de formation
- à partir de 15 jours civils après réception de la partie théorique du cours 50% des frais de formation
- après la journée de cours pratique dans le cabinet du formateur 100% des frais de formation
- Absence / non-participation 100% des frais de formation

5. Examen

9 En règle générale, l'examen a lieu une fois par an.

10 A partir de l'inscription, un délai maximal de deux ans est disponible jusqu'à l'inscription à l'examen.

11 Les documents à fournir pour être admis à l'examen sont les suivants :

- Fichiers numériques et liste des radiographies. Les données numériques doivent être rendues anonymes en supprimant le nom du patient ou de la patiente. La date de la prise de vue, les paramètres d'exposition (kilovolts, milliampères et temps d'exposition) ainsi que le nom du ou de la médecin-dentiste posant le diagnostic selon l'inscription à la formation en radiologie extra-buccale doivent être visibles au moins pour chaque image.
- Attestation du ou de la médecin-dentiste responsable posant le diagnostic dans l'entreprise, qui a accompagné la réalisation des radiographies dans le cabinet médical, que la participante a effectué ses examens de manière autonome, sous sa surveillance.

6. Autres

12 La SSODF exclut toute responsabilité dans les limites autorisées par la loi.

13 Les assurances de toutes sortes (maladie, accident, etc.) ou la couverture d'assurance sont l'affaire de la participante.

7. Droit applicable et for

14 Le droit matériel suisse s'applique à toute relation juridique relative à la formation. Le for juridique est Berne (siège de la SSODF).

Par mon inscription, je confirme, en ma qualité de participante, avoir lu les conditions d'admission et de participation et déclare les accepter.

Lieu, date

Signature participante

L'inscription complète avec les pièces jointes doivent être envoyées à edu@swissortho.ch. Vous serez informée des places disponibles dans le cours pratique de votre choix.